



Communauté d'achat HSK SA
Case postale
8081 Zurich
www.ecc-hsk.info

Association suisse des infirmiers et
infirmières ASI
Yvonne Ribl
Choisystrasse 1
3001 Berne

Dübendorf, le 22/06/2018

Manuela Schär | m.schaer@ecc-hsk.info | T +41 58 340 66 63 | M +41 79 174 18 50

Renonciation aux demandes de remboursement envers les services d'aide et de soins à domicile, les établissements médicaux-sociaux et le personnel soignant spécialisé indépendant

Madame,

En décembre 2017, nous vous avons informé de la mise en application des deux arrêts du Tribunal administratif fédéral par les assureurs représentés par la Communauté d'achat HSK (Helsana Assurances SA, Progrès Assurances SA, Sanitas Assurances de base SA, Compact Assurances de base SA, KPT Caisse-maladie SA) – les assureurs ne remboursent les moyens et appareils que dans les cas d'utilisation par les patients eux-mêmes.

Les assureurs ont en principe le droit, sur la base de ces deux arrêts, de présenter des demandes de remboursement pour les moyens et appareils payés en trop depuis 2013. **Les trois sociétés (Helsana, Sanitas et KPT) renoncent aux demandes de remboursement.** Nous nous réjouissons de cette décision et considérons que cet engagement envers les institutions de soins infirmiers constitue une bonne base pour nos futures négociations et va dans le sens de notre partenariat.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Communauté d'achat HSK SA

Eliane Kreuzer
Directrice

Manuela Schär
Gestionnaire tarifaire Soins